



# Rapport annuel 2023

## sur le prix et la qualité de l'eau

Communauté d'agglomération Val Parisis

*Pôle Attractivité du Territoire*

*Direction de la Transition Écologique*

## Préambule

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est établi et présenté par le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis à son assemblée délibérante dans le cadre du rapport et bilan annuel de l'Agglomération.

Ce document est établi pour l'exercice 2023.

## I. Présentation générale de l'organisation de la compétence

### 1. Périmètre

Le présent rapport annuel au titre de l'année 2023 est établi pour le périmètre des quinze communes membres de la CA Val Parisis.

### 2. Gouvernance

La Communauté d'agglomération Val Parisis dispose d'une compétence obligatoire en matière d'eau potable.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence et depuis son transfert, la Communauté d'agglomération adhère en lieu et place des Communes membres au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) qui assure pour le compte de l'EPCI l'intégralité de cette compétence.

Pour l'année 2023, les délégués élus par les instances délibératives sont :

Communes d'élection des représentants de la CAVP	Délégués titulaires de la CAVP	Délégués suppléants
Beauchamp	Régis BRASSEUR	Antoine WALTER
Bessancourt	Aze-dine MESSAOUDI	Estelle CABARET
Cormeilles-en-Parisis	Jérôme THIERRY	Sophie SAND
Eaubonne	Bernard LE DUS	Evelyne DUTOUQUET-LE BRUN
Ermont	Benoît BLANCHARD	Etienne RAVIER
Franconville	Patrick BOULLÉ	Henri FERNANDEZ
Frépillon	Pascal DERCHE	Sébastien HUART
Herblay	Philippe BARAT	Benoît VINCENT
La Frette-sur-Seine	Philippe AUDEBERT	Nathalie JOLLY
Le Plessis-Bouchard	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Raoul JOURNO
Montigny-lès-Cormeilles	Jean-Noël CARPENTIER	Casimir PIERROT
Pierrelaye	Michel VALLADE	Christophe CONNAN
Saint-Leu-la-Forêt	Stéphane ROUSSAKOVSKY	Monique BAQUIN
Sannois	Laurence TROUZIER EVEQUE	Frédéric PURGAL
Taverny	Florence PORTELLI	Philippe ARÈS

### 3. Présentation du service : principales données techniques de l'eau en 2023

Communes	Population	Nombre d'abonnés au 31.12.2023	Nombre de compteurs au 31.12.2023	Nombre de branchements au 31.12.2023	Volumes consommés en 2023 (en m3)	Linéaire de canalisations au 31.12.2023 (en m)
Beauchamp	9 253	2 956	2 955	2 936	434 649	43 170
Bessancourt	8 214	2 419	2 449	2 298	369 216	39 545
Cormeilles-en-Parisis	26 985	6 983	6 985	6 670	1 181 412	93 662
Eaubonne	25 670	4 821	4 882	4 896	1 307 051	68 080
Ermont	29 205	3 971	4 045	4 232	1 386 833	64 339
Franconville	37 661	4 518	4 653	4 764	1 644 260	75 467
Frépillon	3 379	1 235	1 235	1 207	142 129	21 436
Herblay sur Seine	31 873	7 989	8 005	8 068	1 326 652	99 605
La Frette-sur-Seine	4 674	1 808	1 809	1 703	190 762	20 801
Le Plessis-Bouchard	8 461	2 108	2 119	2 004	364 954	25 496
Montigny-lès-Cormeilles	22 720	3 598	3 619	3 553	923 656	60 746
Pierrelaye	10 037	2 543	2 543	2 460	488 903	38 516
Saint-Leu-la-Forêt	16 131	4 555	4 572	4 632	687 121	53 820
Sannois	27 116	4 318	4 336	4 415	1 212 601	65 503
Taverny	27 196	5 483	5 519	5 652	1 220 132	83 195
<b>TOTAL</b>	<b>288 575</b>	<b>59 305</b>	<b>59 726</b>	<b>59 490</b>	<b>12 880 331</b>	<b>853 381</b>

## II. Rapport sur le prix du service de l'eau

### 1. Présentation générale

Le prix de l'eau s'établit au travers de 3 grandes composantes :

	Répartition des coûts au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 VAL PARISIS	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 VAL PARISIS	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 SEDIF
Service public de l'eau potable (Production et distribution) <sup>(1)</sup>	30,5% du total facturé	1,4710 €HT/m <sup>3</sup>	1,5521 €HT/m <sup>3</sup>	1,5521 €HT/m <sup>3</sup>
Service public de l'assainissement (Collecte et traitement des eaux usées) <sup>(2)</sup>	47,9% du total facturé	1,9279 €HT/m <sup>3</sup>	2,1628 €HT/m <sup>3</sup>	2,4603 €HT/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances (Organismes publics et TVA) <sup>(3)</sup>	21,6% du total facturé	0,9372 €/m <sup>3</sup>	0,9620 €/m <sup>3</sup>	0,9907 €/m <sup>3</sup>
		4,3361 €TTC/ m <sup>3</sup>	4,6769 €TTC/m <sup>3</sup>	5,0031 €TTC/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Prix moyen pour une consommation de 30 m<sup>3</sup> par trimestre soit 120 m<sup>3</sup> par an ramenée en €/m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> Traduction des différentes parts de la redevance assainissement, valeur moyenne calculée à partir des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes desservies pondérée par leur population (€HT/m<sup>3</sup>)

<sup>(3)</sup> La Loi de Finances du 29 décembre 2013 a porté de 7% à 10% la TVA appliquée aux redevances assainissement et AESM pour modernisation des réseaux de collecte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour le prix de l'eau, les redevances de bassin et de lutte contre la pollution prélevée par l'AESN, ainsi que la taxe VNF, liée à un prélèvement d'eau, restent soumis au taux de 5,5% (€/m<sup>3</sup>)

Les Communes membres de la Communauté d'agglomération sont toutes alimentées par la même usine de production d'eau potable - l'usine de Méry-sur-Oise - ce qui leur permet de bénéficier d'un prix homogène pour les parts production et distribution. Elles sont également soumises aux mêmes contributions aux organismes publics et à la TVA.

Cependant, le service de collecte et traitement des eaux usées est assuré par différentes structures, ce qui implique des taux de redevance différents et fait varier le prix de vente.

Ces deux derniers éléments expliquent les écarts qui peuvent être constatés entre les Communes, et parfois sur un même territoire communal.

En effet, bien que la Communauté d'agglomération ait pris la compétence assainissement le 1er janvier 2018, les disparités de situation subsistent.

## 2. Tarifs de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Communes	Syndicat d'assainissement	Production et distribution de l'eau potable	Collecte et traitement des eaux usées	Organismes publics et TVA	Prix du m3 (TTC) 2022	Prix du m3 (TTC) 2023
		(€ HT /m <sup>3</sup> )	(€ HT /m <sup>3</sup> )	(€ /m <sup>3</sup> )	(€ TTC /m <sup>3</sup> )	(€ TTC/m <sup>3</sup> )
Beauchamp	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,3660	0,9509	4,6550	<b>4,8690</b>
Bessancourt	SIARE (1)	1,5521	2,4049	0,8561	4,5838	<b>4,8131</b>
Cormeilles-en-Parisis	CAVP (3)	1,5521	1,8226	0,9607	4,1634	<b>4,3354</b>
Eaubonne	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	1,9549	0,9520	4,2450	<b>4,4590</b>
Ermont	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,0095	0,9575	4,3051	<b>4,5191</b>
Franconville	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,4630	1,0028	4,8366	<b>5,0179</b>
Frépillon	SIAVOS (4)	1,5521	3,2471	1,1032	5,4573	<b>5,9024</b>
Herblay sur Seine	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,0492	0,9834	4,4127	<b>4,5847</b>
Herblay sur Seine	Versant CACP	1,5521	2,0239	0,8873	3,3985	<b>4,4633</b>
La Frette-sur-Seine	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	1,9590	0,9744	4,3135	<b>4,4855</b>
Le Plessis-Bouchard	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,1029	0,9668	4,4078	<b>4,6218</b>
Montigny-lès-Cormeilles	CAVP (3)	1,5521	1,3953	0,9180	3,6934	<b>3,8654</b>
Montigny-lès-Cormeilles	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,0367	0,9180	4,2928	<b>4,5068</b>
Montigny-lès-Cormeilles	CAVP (2)	1,5521	1,6862	0,9471	4,0134	<b>4,1854</b>
Pierrelaye	CAVP (3)	1,5521	1,5317	0,9316	3,8435	<b>4,0154</b>
Pierrelaye	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	1,8226	0,9607	4,1634	<b>4,3354</b>
Saint-Leu-la-Forêt	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,4276	0,9963	4,7650	<b>4,9760</b>
Sannois	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	1,9556	0,9521	4,2458	<b>4,4598</b>
Taverny	SIARE (1) / CAVP (2)	1,5521	2,3095	0,9453	4,5929	<b>4,8069</b>

(1) **SIARE** : Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien en charge du transport (sauf à Bessancourt : collecte et transport)

(2) **CAVP** : Communauté d'Agglomération Val Parisis en charge de la collecte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (transfert de compétence assainissement)

(3) **CAVP** : Communauté d'Agglomération Val Parisis en charge de la collecte et du transport après dissolution du **SIARC** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (transfert de compétence assainissement)

(4) **SIAVOS** : Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Oise Sud en charge de la collecte du transport et du traitement (uniquement à Frépillon).

### III. Rapport sur la qualité de l'eau

#### 1. Présentation

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (2020/2184) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée toute une vie, même par les populations les plus fragiles et les jeunes enfants.

Le Code de la Santé Publique édicte la réglementation applicable à l'eau destinée à la consommation humaine. Les paramètres à surveiller et les seuils à respecter pour que l'eau puisse être consommée sans danger sont définis par un arrêté de janvier 2007, sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le respect des normes est vérifié par contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé. **Concernant le Val d'Oise c'est le laboratoire départemental des analyses de l'eau qui est chargé du contrôle.**

#### 2. La qualité de l'eau distribuée en 2023

Selon la réglementation française, l'eau potable est caractérisée par 65 paramètres, assortis :

- de limites de qualité définies sur des critères sanitaires (par exemple la quantité maximale de fluor) ;
- de références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation.

Pour assurer la sécurité sanitaire des consommateurs, l'eau doit respecter 2 conditions essentielles :

- Ne pas contenir de micro-organismes (bactéries, virus ou parasites) susceptibles de provoquer des maladies,
- Ne pas présenter de concentrations en substances indésirables (nitrates, pesticides, métaux lourds...) supérieures aux limites de qualité définies par le Code de la santé publique.

En outre, elle doit satisfaire à des critères de confort portant notamment sur la couleur, la saveur ou encore l'odeur.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à des ressources surveillées, des installations de production et de distribution performantes et des procédures de gestion de risques adaptées.

La qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par plus 5 000 prélèvements et près de 417 500 analyses annuelles réalisées tout le long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 %. **Pour l'ensemble des 15 communes du territoire de Val Parisis, 345 prélèvements de contrôle ont été effectués en 2023.**

		Chlore	Conductivité	pH	Turbidité	Aluminium	Ammonium
	Nbre de prélèvements	Résiduel moy (mg/l)	Valeur moy (µS/cm)*	Valeur moy	Valeur moy (µg/l) ***	Valeur moy (µg/l)***	Valeur max (mg/l)
<b>Beauchamp</b>	12	0,17	442	7,8	0,01	<10	<0,05
<b>Bessancourt</b>	12	0,20	435	7,8	0,05	<10	<0,05
<b>Cormeilles-en-Parisis</b>	27	0,20	446	7,8	0,06	12	<0,05
<b>Eaubonne</b>	31	0,20	462	7,8	0,05	13	<0,05
<b>Ermont</b>	37	0,20	458	7,8	0,06	15	<0,05
<b>Franconville</b>	40	0,19	460	7,8	0,09	13	<0,05
<b>Frépillon</b>	9	0,23	493	7,9	0,06	21	<0,05
<b>Herblay</b>	34	0,20	445	7,8	0,11	<10	<0,05
<b>La Frette-sur-Seine</b>	6	0,23	478	7,8	0,02	<10	<0,05
<b>Le Plessis-Bouchard</b>	8	0,20	427	7,8	0,07	<10	<0,05
<b>Montigny-lès-Cormeilles</b>	11	0,18	455	7,7	0,09	<10	<0,05
<b>Pierrelaye</b>	25	0,20	451	7,8	0,03	15	<0,05
<b>Saint-Leu-la-Forêt</b>	18	0,24	487	7,8	0,06	<10	<0,05
<b>Sannois</b>	31	0,22	478	7,8	0,24	<10	<0,05
<b>Taverny</b>	12	0,14	446	7,8	0,08	<10	<0,05

\*( $\mu\text{S}/\text{cm}$ ) : micro siemens / cm, unité de mesure de la conductivité de l'eau.

\*\*( $^{\circ}\text{f}$ ) : degré français, unité de mesure de la dureté de l'eau.

\*\*\*( $\mu\text{g}/\text{l}$ ) : micro gramme par litre, unité de mesure de l'aluminium dans l'eau et de turbidité



### 3. Les paramètres sous surveillance

Pour garantir la qualité de l'eau, plus de 400 000 contrôles sont réalisés chaque année. De nombreux paramètres sont vérifiés, avec une attention particulière pour certains.

Le SEDIF assure une surveillance constante des périmètres de protection de ses prises d'eau soumises à risques récurrents de pollution de la ressource en eau brute.

Outre le suivi des paramètres réglementaires ou issus de l'analyse des risques sanitaires dans le cadre de son programme de surveillance de la qualité de l'eau, le SEDIF développe également un important programme d'études et recherche, dans lequel il étudie des paramètres qui ne sont pas encore réglementés, mais dont des publications ont montré qu'ils pouvaient être présents dans les eaux et pour lesquels des méthodes analytiques sont disponibles. Il estime ainsi la contamination de ses ressources en eau et évalue les performances de ses filières. Les paramètres recherchés sont nombreux. Ce sont des pesticides et leurs métabolites, des résidus de médicaments, des détergents, des produits d'hygiène, des plastifiants, des retardateurs de flamme, etc.

Le SEDIF recherche ces molécules depuis plus de 10 ans dans son programme d'études et recherches, même si l'ensemble des 20 PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) réglementés n'est mesurable que depuis 2 ans. Seuls quelques-uns de ces 20 PFAS sont détectables dans les ressources en eau, et la somme des PFAS mesurables est de l'ordre de 15-20 ng/L et encore plus faible dans l'eau produite. A l'usine de Méry-sur-Oise, où une partie de l'eau produite provient d'une filière de traitement membranaire, qui retient parfaitement les PFAS, les concentrations sont voisines de 10 ng/L, soit dix fois inférieures à la limite de qualité.

La liste des micropolluants recherchés dans le programme d'études et recherches est régulièrement mise à jour et les investigations se poursuivent pour toujours identifier le plus précocement possible les contaminants qui pourraient être présents dans les ressources en eau.

#### **Pour le chlore**

Maintenu à très faible dose dans le réseau de distribution, le chlore prévient le développement des bactéries pendant le transport de l'eau, notamment quand les températures sont élevées.

Le taux de chlore ne fait pas partie des paramètres réglementaires définissant la qualité de l'eau destinée à la consommation. Il est cependant recommandé « une absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal » et de viser la valeur la plus faible possible, sans toutefois compromettre la désinfection. Comme l'impératif sanitaire prévaut, la chloration peut être temporairement augmentée si les objectifs de protection microbiologique l'exigent.

Le chlore injecté en usine a tendance à décroître au cours du transport de l'eau jusqu'aux points de distribution. Pour une couverture homogène, le SEDIF a réparti des installations de rechloration sur tout le réseau. Ce dispositif permet de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité.

Par ailleurs, dans le cadre de son projet d'amélioration de la qualité de l'eau sur son territoire, le SEDIF souhaite réduire voire supprimer le chlore au robinet des usagers.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, et dans un bus de transparence et une volonté de dialogue accrue, le SEDIF s'est entouré d'experts (collectivités françaises et européennes, scientifiques, services de l'Etat) dès novembre 2020, avec la création d'un Comité d'experts « Eau sans chlore ».

#### **Pour les micropolluants**

Les micropolluants sont plus que jamais au cœur des préoccupations environnementales et sanitaires. A l'initiative du SEDIF, un groupe de travail regroupant une vingtaine d'acteurs publics de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques a été créé, afin de répondre au mieux à cet enjeu.

Les réflexions portent sur la métrologie, les actions de prévention, les traitements, les études toxicologiques sur les milieux, les organismes et la santé humaine avec un objectif de partage de connaissances et d'expériences.

## La dureté

Le Bassin parisien est un bassin très majoritairement calcaire. La plupart des eaux qui y sont puisées sont dures ou très dures. La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols traversés et varie au cours de l'année sous l'effet de l'activité biogéochimique. Les traitements de potabilisation peuvent également influencer.

La réglementation ne fixe pas de seuil. Toutes les eaux contiennent du calcium à des concentrations très différentes. Une eau dure participe à l'apport en calcium nécessaire à notre organisme, mais une eau très dure laisse des dépôts dans les installations sanitaires et sur les ustensiles.

## 4. Résultats du contrôle sanitaire

	Seuils réglementaires	Résultats du contrôle sanitaire 2023	
		Analyse conduite sur l'eau produite par les usines de production d'eaux superficielle et souterraine	Analyse conduite sur l'eau distribuée par le réseau
<b>Paramètres bactériologiques</b>			
Escherichia coli	0 / 100 ml	100 %	100 %
Entérocoques	0 / 100 ml	100 %	100 %
<b>Pesticides</b>			
Atrazine, glyphosate, AMPA, autres pesticides	≤ 0,10 µg/l	99,98 % <sup>(1)</sup>	-
Pesticides totaux	≤ 0,50 µg/l	100 %	-
<b>Aluminium</b>			
Aluminium	≤ 200 µg/l	100 %	100 %
<b>Indicateurs radiologiques</b>			
Activité alpha globale	≤ 0,1 Bq/l <sup>(2)</sup>	97,2 % <sup>(4)</sup>	-
Activité bêta globale résiduelle	≤ 1 Bq/l	100 %	-
Dose totale indicative	≤ 0,1 mSv/an <sup>(3)</sup>	100 %	-
Tritium	≤ 100 Bq/l	100 %	-

<sup>(1)</sup> une valeur non-conforme (0,16 µg/L) a été mesurée pour le métaldéhyde (anti-limaces) le 8 novembre sur l'eau produite par l'usine de Neuilly-sur-Marne. Ce résultat n'a pas été confirmé par le prélèvement de contrôle. <sup>(2)</sup> Becquerel par litre <sup>(3)</sup> Millisievert par an <sup>(4)</sup> Les dépassements de l'activité alpha globale sont observés dans la nappe de l'Yprésien. Cette activité est d'origine naturelle. La recherche de l'ensemble des radionucléides montre que la Dose Totale Indicative (DTI) est respectée.